



*Commune des Avirons*

Extrait N° 14 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

04 JUL. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **20 juin 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

**Procurations :** Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – Mme ABELARD Isabelle a donné procuration à Mme BARET Liliane – M. FORT Paul a donné procuration à Mme BAILLIF Line Rose

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- ❖ Mme BAILLIF Line Rose a été désignée présidente de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à 8.
- ❖ M. le Maire a repris la présidence de la séance à cette affaire.
- ❖ Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a quitté la salle lors de la mise en discussion et du vote de l'affaire n°3 à 8.
- ❖ Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est arrivée lors de la mise en discussion de l'affaire 9.

& &  
&

*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 14/ Travaux de modernisation du réseau AEP – Programme 2018**

- Acceptation et validation du plan de financement

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2019 annexe de l'alimentation en eau potable, le lancement des travaux pour la modernisation du réseau AEP – Programme 2018 a été acté.

Pour mémoire, ces travaux comprennent une intervention sur :

**1. Le Chemin Pavé :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN150 sur environ 350 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**2. Le Sentier Carmery :**

- ✓ Pose d'une conduite PEHD DN63 sur environ 150 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**3. Le Chemin Parc à Moutons :**

- ✓ Pose d'une conduite PEHD DN63 sur environ 150 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages.

**4. Le Chemin Dozenval :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN100 sur environ 900 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**5. Le Chemin Fond Maurice et la RD11 :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN100 sur environ 450 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Reprise des antennes ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**6. Le Chemin Cendrine :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN100 sur environ 800 ml ;
- ✓ Pose d'une conduite PEHD DN63 sur environ 125 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Reprise des antennes ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**7. Le Chemin Barouty :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN100 sur 100 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages.

**8. Le Chemin N° 1 :**

- ✓ Pose d'une conduite PEHD DN63 sur environ 225 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Reprise des antennes ;

- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**9. Le Chemin Lacroix :**

- ✓ Pose d'une conduite FTE DN100 sur 140 ml ;
- ✓ Pose de robinetterie et appareillages ;
- ✓ Reprise des antennes ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés.

**10. Le Chemin Kerbel :**

- ✓ Pose de Robinetterie ;
- ✓ Création de branchements et report des abonnés sur conduite existante.

Aux fins d'assurer le financement de cette opération, des demandes de subvention ont été adressées à **l'Etat au titre du FEI et à l'Office de l'eau.**

Le financement de l'Etat n'a pas été obtenu.

Par contre, par décision en date du 15 mai 2019, l'Office de l'Eau nous a marqué un accord de financement à 65 %.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Coût de l'opération 1 012 790,00 euros HT  
(Travaux et Honoraires divers)

**Financement :**

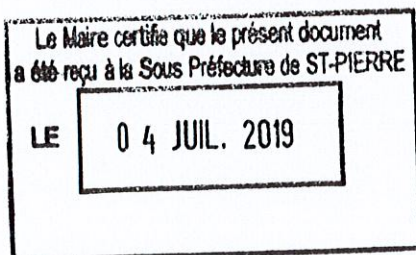
Office de l'eau	65 %	658 313,50
Commune	35%	354 476,50

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter la subvention de l'Office de l'eau ;
- Valider le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser le Maire et en son absence la première adjointe à signer la convention correspondante.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la subvention de l'Office de l'eau ;
- Valide le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire et en son absence la première adjointe à signer la convention correspondante.



Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

